

Image not found or type unknown



Justice : qu'est-ce qu'une transaction ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **125 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Justice : qu'est-ce qu'une transaction ?

La transaction est définie par l'article 2044 du code civil comme un contrat par lequel les parties "terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître". Elle constitue un mode alternatif de règlement des conflits.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268670-justice-quest-ce-quune-transaction>